



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 26 novembre 2020

#COORDINATIONSOINS #CPTS #TERRITOIRE #FIERSDEPROTEGER

### Coordination des soins : création de la 1<sup>ère</sup> Communauté Professionnelle Territoriale de Santé [CPTS] dans le nord du département de Loire-Atlantique

**Le 18 novembre dernier, les professionnels de santé porteurs du projet ont signé avec la Caisse d'Assurance Maladie de Loire-Atlantique et l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, le premier contrat finançant une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé [CPTS]<sup>(1)</sup> dans le département.**

Depuis septembre 2018, des professionnels de santé volontaires se sont regroupés pour co-construire un projet de santé dont l'objectif général est d'améliorer la prise en charge de la santé de la population de leur territoire en renforçant la coordination interprofessionnelle (médecins généralistes et spécialistes, pharmaciens, kinésithérapeutes, infirmières...). Cette problématique est d'autant plus prégnante sur le territoire<sup>(2)</sup> car il est à la fois marqué par un éloignement des structures de soins et par la prévalence d'un certain nombre d'affections, renforcé par la précarité sociale et économique d'une partie de la population.

Après avoir réalisé de nombreux diagnostics pour proposer des actions pertinentes en phase avec la réalité du terrain, aujourd'hui la signature du contrat, sur 5 ans, avec l'ARS et la CPAM donne le « go » à la CPTS Atlantique Nord Loire pour lancer son projet. L'association qui compte 163 adhérents (139 professionnels de santé libéraux et 24 établissements ou centres de santé et associations) leur donne rendez-vous le vendredi 27 novembre lors d'une assemblée générale pour échanger des perspectives de travail pour 2021.

*Eclairage sur le programme de travail de la CPTS et ses ambitions.*

#### Mieux s'organiser pour garantir un accès aux soins optimisé en tout lieu du territoire

Ayant constaté que de nombreux assurés se retrouvent sans médecin traitant, la CPTS s'appuiera sur son réseau pluriprofessionnel afin de faciliter l'accès à un médecin traitant pour toute personne en recherchant un et ainsi éviter des recours inutiles aux urgences. Une des autres priorités du programme de travail de la CPTS sera d'optimiser les prises en charge pour des soins non programmés en ville.

La CPTS vise également à améliorer l'accès aux médecins spécialistes d'obtenir des RDV dans des délais courts pour les situations qui le nécessitent.

L'amélioration du parcours des patients atteints de pathologies particulières (diabète, maladies cardiovasculaires...) sera également un axe de travail important afin que les patients atteints de ces maladies chroniques aient une prise en charge efficiente et permettant de limiter au maximum l'apparition de complications médicales.

#### Fluidifier la transmission d'information entre la médecine de ville et les établissements de santé

C'est un autre constat réalisé, les retours d'hospitalisation ne sont pas toujours optimaux. La CPTS va donc œuvrer, avec les établissements de santé, pour améliorer la coordination et optimiser le parcours de soins des patients.

## Renforcer la nécessaire communication et coordination entre acteurs de la santé

Dans un contexte de désertification médicale et paramédicale, des actions vont se mettre en place pour améliorer la coordination et la communication pluriprofessionnelle intra et extra CPTS entre tous les acteurs de santé. Ces derniers pourront ainsi échanger sur leurs difficultés et besoins, ce qui renforcera le lien entre tous les acteurs.

## Impulser une dynamique locale de prévention

Autre enjeu de taille pour la CPTS, déployer de manière concertée et coordonnée, entre les différents acteurs présents sur le territoire de cette structure, un programme de prévention en fonction des besoins et en lien avec les priorités de santé publique nationales, régionales et départementales.

## Améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé

En favorisant l'exercice coordonné<sup>(3)</sup>, la CPTS participe également à rendre le territoire plus attractif pour les jeunes professionnels qui font du travail en équipe un critère important dans leur choix d'installation. Ce mode d'organisation facilite aussi le partage d'information ; notamment pour la prise en charge des patients complexes, et par ailleurs il crée du lien, ce qui permet de rompre avec le sentiment d'isolement que vivent certains professionnels de santé.

## L'ARS et l'Assurance Maladie aux côtés des professionnels de santé

Au-delà des aides apportées pour le financement de ce mode d'organisation, qui est une des clés de l'amélioration du système de soins, l'ARS et la CPAM de Loire-Atlantique soutiennent les porteurs de projet dans les différentes étapes de création de leur communauté et vont les accompagner dans la mise en œuvre de leurs actions.

<sup>(1)</sup> Mises en place par la loi n°2016-41 de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016. Le développement des CPTS sur tout le territoire est l'une des dix mesures phares du plan « Ma santé 2022 ».

<sup>(2)</sup> Carte du territoire en annexe (page 3).

<sup>(3)</sup> Plusieurs professionnels de professions différentes et/ou des acteurs de santé s'organisent pour travailler ensemble dans un cadre défini (maison de santé, CPTS,...) autour d'objectifs communs au service d'une patientèle ou de la population d'un territoire.

*Pour en savoir plus sur la CPTS ANL, retrouvez-la sur :*

<https://www.facebook.com/CPTS-Atlantique-Nord-Loire-100526768289104>

### **Contactés médias**

#### **CTPS Atlantique Nord Loire**

Dr Elias Amouni (président)  
Erell Wenandy (coordinatrice)  
[cptsanl@gmail.com](mailto:cptsanl@gmail.com)

#### **Agence Régionale de Santé Pays de la Loire**

Service communication  
06 78 26 56 94 / [ars-pdl-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-pdl-communication@ars.sante.fr)

#### **CPAM de Loire Atlantique**

Séverine Pelé  
06 71 86 87 79 / [severine.pele@assurance-maladie.fr](mailto:severine.pele@assurance-maladie.fr)

## ANNEXE

**Atlantique Nord Loire (ANL)** est une CPTS qui se situe sur 3 départements : la Loire-Atlantique (44), le Maine-et-Loire (49) et l'Ille-et-Vilaine (35), au coeur du triangle formé par les trois grandes agglomérations : Nantes (environ 70 km), Rennes (60 km) et Angers (80 km) et relativement proche du sud-ouest de la Mayenne (20-30 km).

Elle couvre 43 communes, soit un territoire de plus de 70 000 habitants.

